
DECISION N° : 003.01.2026

OBJET : Consultation n°2025.05 – Maîtrise d'œuvre relative à la rénovation énergétique du groupe scolaire La Ravinière à OSNY.

Avenant n°1

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22,

VU le Code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1, R.2123-1 1° relatifs aux marchés publics passés selon une procédure adaptée ouverte,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 065.05.2020 du 26 mai 2020 portant délégation d'une partie de ses attributions au Maire conformément à l'article L 2122-22 du C.G.C.T,

VU la décision n°156.06.2025 du 25/06/2025 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre n°2025.05 pour la rénovation énergétique du groupe scolaire La Ravinière à Osny, désignant comme titulaire mandataire la SARL DCA / DESIGN CREW FOR ARCHITECTURE et le co-traitant KALYA INGENIERIE, pour un taux de rémunération de 7,45 %, avec un forfait de rémunération global et forfaitaire provisoire de 186 250 € HT,

Considérant la nécessité de réajuster et de contractualiser la rémunération globale et forfaitaire définitive de maîtrise d'œuvre à la suite de la validation de la phase APD par la Ville, engendrant une plus-value,

Considérant qu'il convient de passer un avenant n°1 intégrant cette plus-value et que celui-ci ne bouleverse pas l'économie générale du marché, ni n'en change l'objet et que les conditions de la mise en concurrence initiale ne sont pas remises en cause,

Considérant le projet d'avenant n° 1 ci-annexé,

Article 1 :

DECIDE de signer l'avenant n° 1 relatif au marché de maîtrise d'œuvre n°2025.05 pour les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire La Ravinière, avec la SARL DCA sise 25 rue Popincourt à PARIS (75011).

Article 2 :

Dit que la dépense résultant du dit avenant de maîtrise d'œuvre représente une plus-value de 7 765,82 € HT, portant le marché initial de 186 250 € HT à 194 015,82 € HT, soit une augmentation de 4,17 %,

Montant du marché initial de base	186 250,00 € HT	223 500,00 € TTC
Montant du présent avenant n°1	7 765,82 € HT	9 318,98 € TTC
Nouveau montant du marché	194 015,82 € HT	232 818,98 € TTC

Article 3 :

PRECISE que toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Article 4 :

Dit que la dépense résultant dudit contrat sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2026 et suivants de la commune.

Article 5 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au Représentant de l'Etat.



Fait à Osny, le - 7 JAN. 2026

Le Maire,

Jean-Michel LEVESQUE



AVENANT N°1
AU
MARCHE n° 2025.05

**Maîtrise d'œuvre relative à la rénovation énergétique
du groupe scolaire La Ravinière à Osny**

notifié le 25/06/2025

ENTRE

D'une part,

Mairie d'Osny - Château de Grouchy - 14 rue William Thornley – BP 90014 – 95520 Osny
Représentée par Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Maire

ET

D'autre part, l'entreprise mandataire titulaire du marché objet du présent avenant :

DCA / DESIGN CREW FOR ARCHITECTURE – 25 Rue Popincourt – 75011 PARIS
Représentée par Monsieur HUANG

Article 1 - Caractéristiques du marché initial :

La consultation pour la maîtrise d'œuvre concernant la rénovation énergétique du groupe scolaire La Ravinière a été lancée le 20/02/2025.

Qu'au terme de l'analyse, le marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire La Ravinière, a été attribué au groupement composé du mandataire DCA et du co-traitant KALYA INGENIERIE.

Ce marché a été notifié à DCA le 25/06/2025, pour un montant global et forfaitaire de 186 250 € HT.

Article 2 - Objet de l'avenant n° 1

Le présent avenant a pour objet de réajuster le montant du marché de maîtrise d'œuvre.

Article 3 – Nouveau coût des travaux

Le montant des travaux servant de base à la rémunération actuelle du maître d'œuvre est de 2 500 000,00 € HT, soit 3 000 000,00 € TTC.

Le montant initial du marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 186 250,00 € HT, soit 223 500,00 € TTC.

Ajustement de la rémunération

Le présent avenant a pour objet de contractualiser la rémunération définitive de maîtrise d'œuvre à la suite de la validation de la phase APD par la Ville.

La valeur estimée des travaux en phase APD est de 2 604 239,17 € HT, valeur mars 2025.

L'augmentation par rapport à la valeur estimée de la Ville (2 500 000 € HT) est de 104 239,17 € HT, soit une augmentation de 4,17 %.

Le montant supplémentaire de 104 239,17 € HT s'explique de la manière suivante :

- Mise en peinture de la chaufferie : 4 550,00 € HT
- Mise en œuvre d'une ventilation double flux : 99 689,17 € HT

Dans le marché, le taux de rémunération est de 7,45 % du montant des travaux.

L'ajustement de la rémunération s'élève donc à 7 765,82 € HT, soit 9 318,98 € TTC.

Article 4 – Nouveau montant du marché

Le nouveau montant du marché s'élève à 194 015,82 € HT, soit 232 818,98 € TTC, et se décompose comme suit :

Montant du marché initial de base	186 250,00 € HT	223 500,00 € TTC
Montant du présent avenant n°1	7 765,82 € HT	9 318,98 € TTC
Nouveau montant du marché	194 015,82 € HT	232 818,98 € TTC

Cet avenant d'ajustement représente une augmentation de 4,17% par rapport au montant initial.

Les missions et les répartitions des honoraires sont annexées au présent avenant.

Consultation n°2025.05 - MOE Rénovation énergétique LA RAVINIÈRE				
Décomposition du Prix Global et Forfaitaire				
<i>Marché de base</i>				
Montant des travaux = 2 500 000,00 €				

ÉLÉMENTS DE MISSION		Groupement			
		DCA €HT	KALYA €HT	Total € HT	%
Phase 1 Études	DIAG/ESQ	13 968,75 €	13 968,75 €	27 937,50 €	15%
	AVP	18 997,50 €	12 665,00 €	31 662,50 €	17%
	PRO	18 625,00 €	18 625,00 €	37 250,00 €	20%
	ACT	4 470,00 €	10 430,00 €	14 900,00 €	8%
Phase 2 Chantier	VISA	10 430,00 €	4 470,00 €	14 900,00 €	8%
	DET	31 290,00 €	13 410,00 €	44 700,00 €	24%
	AOR	11 920,00 €	2 980,00 €	14 900,00 €	8%
		109 701,25 €	76 548,75 €	186 250,00 €	100%
Forfait de rémunération =				7,45%	

Avenant n°1 - Marché n°2025.05 - MOE Rénovation énergétique LA RAVINIÈRE				
Décomposition du Prix Global et Forfaitaire				
<i>Avenant APD seul</i>				
Montant des travaux = 2 604 239,17 €				

ÉLÉMENTS DE MISSION		Groupement			
		DCA €HT	KALYA €HT	Total € HT	%
Phase 1 Études	DIAG/ESQ	582,44 €	582,44 €	1 164,87 €	15%
	AVP	792,11 €	528,08 €	1 320,19 €	17%
	PRO	776,58 €	776,58 €	1 553,16 €	20%
	ACT	186,38 €	434,89 €	621,27 €	8%
Phase 2 Chantier	VISA	434,89 €	186,38 €	621,27 €	8%
	DET	1 304,66 €	559,14 €	1 863,80 €	24%
	AOR	497,01 €	124,25 €	621,27 €	8%
		4 574,07 €	3 191,75 €	7 765,82 €	100%

**Avenant n°1 - Marché n°2025.05 - MOE Rénovation énergétique LA RAVINIÈRE
Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
Après avenant APD**

Montant des travaux = 2 604 239,17 €

ÉLÉMENTS DE MISSION		Groupement			
		Mandataire €HT	Cotraitant 1 €HT	Total € HT	%
Phase 1 Études	DIAG/ESQ	14 551,19 €	14 551,19 €	29 102,37 €	15%
	AVP	19 789,61 €	13 193,08 €	32 982,69 €	17%
	PRO	19 401,58 €	19 401,58 €	38 803,16 €	20%
	ACT	4 656,38 €	10 864,89 €	15 521,27 €	8%
Phase 2 Chantier	VISA	10 864,89 €	4 656,38 €	15 521,27 €	8%
	DET	32 594,66 €	13 969,14 €	46 563,80 €	24%
	AOR	12 417,01 €	3 104,25 €	15 521,27 €	8%
		114 275,32 €	79 740,50 €	194 015,82 €	100%
		Forfait de rémunération =		7,45%	

Le présent avenant prend effet à partir de sa date de notification.

Article 5 – Effet du présent avenant n°1

Toutes les autres dispositions du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas en contradiction avec les dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

DCA / DESIGN CREW ARCHITECTURE

Monsieur HUANG

Titulaire du marché

Jiaoyan
g
HUANG

Signature
numérique de
Jiaoyang HUANG
Date : 2026.01.05
10:25:54 +01'00'



Ville d'Osny

Jean-Michel LEVESQUE,

Jaire